



COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (CODERPA)

Rôle	Comité à caractère consultatif, il constitue un lieu de dialogue, d'information, de proposition et de réflexion sur les actions à mettre en œuvre en faveur des personnes âgées au sein du département. Il peut pour ses travaux s'appuyer sur les données fournies par l'observatoire de l'action gérontologique.
Présidence	Président du CGO
Composition de la commission	15 membres représentant des associations et organisations de retraités et personnes âgées à vocation départementale et leurs suppléants, 14 membres représentant les principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées et leurs suppléants, 9 membres représentant des collectivités locales et organismes oeuvrant en faveur des personnes âgées et leurs suppléants, 6 membres, personnalités qualifiées et leur suppléants
Représentants UMO	1 maire titulaire, 1 maire suppléant.
Textes de référence	Article L.149-1 du code général des collectivités territoriales (article 57 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.
Fréquence des réunions	2 fois par an
Lieu des réunions	CGO

COMPOSITION	Commune	Représentée par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Pdt EPCI
Titulaire	<i>Liancourt</i>	<i>MENN Roger</i>	M
Suppléant	<i>Compiègne</i>	<i>GIBOUT Marie-France</i>	CM

Date de désignation : mai 2011